

Vainement fait-on observer que sur les 40 bulletins blancs, il n'y en avait guère que 8 émanés de l'extrême gauche, qui a voulu uniquement protester contre le refus de M. Gambetta de prendre la présidence du Conseil, vainement objecte-t-on que si une centaine de députés appartenant aux quatre groupes avaient été présents à la séance, le président de la session de 1880 eût retrouvé et au delà sa majorité de 1879, ces arguments échappent à la masse du public, qui ne voit que le résultat. Pour elle, l'influence de M. Gambetta a baissé à la Chambre et par suite sa popularité doit avoir diminué; voilà la conclusion qu'elle tire du scrutin d'hier.

J'ajouterais que dans le camp radical, on représente comme essentiellement volontaire l'absence de députés qui ne se trouvaient pas à la dernière séance. Ce ne trouvaient pas M. Gambetta, mais ne voutant pas non plus que leur abstention déclarée pût être une cause d'affaiblissement pour l'autorité présidentielle, ils sont restés chez eux, préférant être accusés d'indifférence plutôt que d'hostilité. Quoi qu'il en soit, on regrette au Palais Bourbon que M. Gambetta n'ait pas eu de concurrent, parce qu'alors les choses se seraient passées différemment, en ce sens que les gauches au grand complet seraient venues prendre part au scrutin.

Comme en dehors des 309 votants d'hier, se décomposant en 259 pour et 40 contre, il y a eu 230 abstentions, ce sont en réalité 270 députés qui ont refusé leurs suffrages à M. Gambetta. Qu'on dise donc après cela que la formation d'une majorité de gouvernement est possible dans l'état actuel des partis à la Chambre. Cette majorité, là voilà déjà qui s'émeut sur le nom de son fondateur.

Naturellement les organes anti-opportunistes comme le *Moniteur* et le *Citoyen* conseillent à M. Gambetta de donner sa démission après ce qu'ils nomment son échec d'hier. Ils rappellent que son prédécesseur, M. Grévy, avait la confiance de plus de la moitié de la majorité quand il quitta la présidence de la Chambre pour prendre la présidence de la République constant obéissant des visées de M. Gambetta, et que le scrutin d'hier est un mauvais présage pour l'ambition de ce dernier.

Voici les noms des huit membres de l'extrême gauche qui ont mis hier des bulletins blancs, lors du vote pour l'élection du président de la Chambre: MM. Clément, B. Raspail, Médier-Moutan, Perin, Laisant, Marcou, Baret et Franconi.

En dehors des nouvelles parlementaires peu intéressantes aujourd'hui, car elles ne constituent que des redites, je vous parlerai de la réunion qui a eu lieu hier, rue d'Artois par les républicains de la fédération ouvrière. Ces républicains sont en réalité les mêmes individus que l'on a vu figurer à Marseille dans le dernier Congrès ouvrier notamment la Citoyenne Hubertine Auclerc.

Le programme des questions, à l'ordre du jour d'hier, était ainsi composé: L'Union des Travailleurs. Le Proletaire. Etats-Unis universels, Union des peuples, Liberté, Solidarité, Justice, Agencement du 4e Etat.

La réunion, composée d'environ 200 personnes, a commencé par élire pour président d'honneur le citoyen Rochefort. Inutile d'ajouter que la question ouvrière n'était qu'un prétexte et que l'on s'est uniquement occupé de politique. Les orateurs ont particulièrement insisté sur la suppression des convents et des prisons qui ne sont qu'un moyen de punition au lieu d'être un essai de moralisation. La réunion s'est en outre prononcée pour l'abolition de l'impôt et de la rente, du libre-échange, de la protection et du monopole.

Ce qu'il s'est débité d'insanités et dans quel langage, c'est ce qu'il ne serait impossible de rapporter ici. Je vous en citerai seulement cet échantillon: Un orateur ayant eu l'air de prendre le parti des capitalistes en déclarant: « qu'on n'aurait pas assurément leur demander leur argent un fusil à la main... »

Mais si j'ai osé... ont répondu quelques-uns des assistants, parmi lesquels le citoyen Fouché, membre du bureau.

A la fin de la séance, le président a annoncé que le Congrès régional des ouvriers du centre de la France se tiendrait à Paris, au mois de mai prochain.

Pour peu que d'ici là le système des grâces en masse au profit des derniers exclus de la Commune vienne à prévaloir, nous en verrons de belles!

La Bourse est toujours hésitante. Cependant elle s'est remise des alarmes conçues hier, après la lecture de l'article conversionniste du *Journal des Débats*.

L'Union républicaine portera demain M. de Mahy comme questeur et MM. Jean David et Marcellin Pellet, en qualité de secrétaires. La gauche républicaine a également choisi ses candidats. Elle a décidé, en outre, qu'elle proposerait à l'ordre du jour de la Chambre, après le projet de M. Duvoux sur l'ammonition militaire, le projet de M. Camille Sée, sur les écoles secondaires de jeunes filles. Enfin, elle entend déloger aux habitudes de la Chambre, en votant pour qu'il y ait séance publique, le vendredi. Il s'agit, sans aucun doute, de ménager à M. de Freycinet l'occasion de placer, ce jour-là les fameuses « déclarations », dont tout le monde, le ministre y compris, ignore en ce moment non-seulement le texte, mais encore le sens définitif.

Le ministre de la guerre a été entendu, aujourd'hui, par la commission de l'ammonition militaire. La commission s'est prononcée en principe contre cette institution, après avoir conféré avec le ministre. Le général Farre demande seulement le maintien des ammonitions dans 32 hôpitaux militaires. On prétend qu'il a ajouté que si la proposition n'avait pas été présentée, il aurait rédigé lui-même un projet de loi, dans le même sens, surtout par ce motif que les ammonitions militaires lui semblent

destruction de la discipline militaire. Cette dernière, d'après le ministre, ne saurait exister que par une relation intime des capitaines et des chefs de corps avec leurs troupes, relation intime qui serait empêchée selon M. Farre, par la présence des ammonitions qui tendent à s'emparer exclusivement de l'esprit du soldat. Ce thème, que je vous transmets à titre de renseignement et que vous croirez, ce que je n'ose croire à la version que je vous communique.

On prétendait dans les couloirs, que M. Cernuschi avait refusé hier la candidature que l'Union républicaine lui offrait au siège de sénateur inamovible. Cependant, on ne désespérait pas de voir M. Cernuschi revenir sur sa détermination. A défaut d'anciens députés calédoniens, nos radicaux, même au Sénat, venaient porter un italien mazzinien et garibaldien. Il ne faut plus que d'anciens proscrits, c'est logique.

Le Sénat a réuni M. Martel, président et MM. le comte Rampon, Eugène Pelletan et Calmon, vice-présidents. MM. de Kerdel et Krantz ont obtenu un grand nombre de voix des droites. Les gauches n'ont pu faire passer le général de Lamoignon.

M. E. Waltz, rédacteur en chef de *l'Ami de l'Océan*, de Douai, est nommé sous-préfet de Ruffec (Charente).

On lit dans la *Patrie*:
« Les journaux des départements renferment les renseignements les moins satisfaisants sur l'emploi fait par l'administration de la somme de 5,000,000 francs mise à sa disposition par les Chambres pour secourir les pauvres. La distribution des aumônes est devenue, entre les mains des républicains qui nous gouvernent, un moyen de propagande radicale et de corruption... »

« Le *Progrès de la Charente-Inférieure* a reçu et publié des informations particulièrement fort édifiantes. Nous en avons reçu également de fort curieuses: nous les publions et nous ne doutons pas que cette nouvelle page de l'histoire des républicains ne soit aussi honorable pour eux que les précédentes... »

On annonce la mort de l'archevêque d'Avignon, Mgr Dubreil. Dans la nuit du samedi au dimanche, Mgr Dubreil avait reçu les derniers sacrements, en présence de ses grands vicaires. La lucidité de son esprit, à partir de ce moment ne revint ni à un malade que par intervalles, et c'est après une pénible agonie que le prélat a expiré hier mardi, à cinq heures de l'après-midi.

Sa mort est une grande perte pour le diocèse, aux intérêts duquel il se consacrait avec le plus entier dévouement, ainsi que pour le clergé français dont il fut une des lumières. Mgr Dubreil était officier de la Légion d'honneur.

Le général Farre est entre les mains de M. Gambetta un instrument docile. Le président — c'est du président de la Chambre que nous voulons parler — est, sous le nom de général, le véritable chef de la guerre. Comme il est, sous le nom de M. Cazot, garde des sceaux, sous le nom de M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, sous le nom de M. Wilson, ministre des finances, c'est en ce moment que de Grenoble que l'omnipotence de M. Gambetta se manifeste le plus. S'entretenant avec un général, son ancien compagnon d'armes, qu'il vient de frapper, le ministre de la guerre lui aura dit: « J'ai tout fait pour l'épargner, je n'ai pas pu... »

Il y a eu, paraît-il, chez M. Challemeil-Lacour, peu d'empressement à quitter Berne pour Berlin. On craint que l'ambassade de Berlin n'expose celui qui sera chargé à quelques difficultés, et on se bien aise que ces difficultés pèsent sur un autre que sur un ami personnel de M. Gambetta.

Les décrets qui frappent un certain nombre de magistrats ont été soumis au Palais du quai d'Orsay avant de l'être à l'Elysée. Personnellement, M. Grévy était favorable à deux au moins des magistrats frappés.

On s'attend dans le monde judiciaire à la démission de M. Bataillon, procureur général à la cour de cassation, qui ne voudrait pas accepter la situation humiliante que lui fait la révocation de ses deux avocats généraux, M. Benoist et Robinet de Cléry, qu'il avait défendus il y a quelques mois avec une énergie à laquelle tous les magistrats de la cour de cassation rendaient hommage.

Le scrutin pour l'élection des vice-présidents donne les résultats suivants:

MM. Rampon, Pelletan et Calmon sont proclamés vice-présidents. Le second tour de scrutin pour la nomination du quatrième vice-président et du cinquième secrétaire est renvoyé à demain.

Voici quels sont les résultats du scrutin pour l'élection des questeurs.

Votants 194
Suffrages exprimés 193
Majorité absolue 97

M. Toupet des Vignes a obtenu 187 voix; M. Haze, 162. M. le général Félissier 159.

Ces trois sénateurs sont nommés questeurs. La séance est levée à 5 h. 20. Réunion des bureaux demain à 2 heures. Séance publique à 4 heures.

Bulletin Economique

Les chambres consultatives des arts et manufactures de Condé-sur-Noireau et de Léséaux viennent d'adresser aux sénateurs et députés de cette dernière commune une lettre pour leur exposer la situation déplorable de l'industrie, et pour les prier d'user de leur influence pendant la discussion du tarif des douanes, afin que les intérêts du travail national ne soient pas plus longtemps compromis.

Bulletin Militaire

A propos des nominations dont nous avons parlé hier, le *Franc-Parleur* fait remarquer que dans les deux semaines écoulées d'état-major, le général Fay et le général de Coole, ne sont pas atteints dans leur réputation.

Sur les cinq directeurs généraux révoqués, quatre sont appelés à d'autres fonctions. La *Revue française*, qui tend à atténuer la violence de cette mesure, dit qu'ils recevront un réel dédommagement et que quelques-uns même seront récompensés des services, très réels qu'ils ont rendus. M. Renaudin, au contraire, est révoqué purement et simplement.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets, ainsi qu'aux autorités militaires, une longue circulaire leur traçant les règles à suivre pour les opérations du tirage au sort. Nous n'insisterons pas sur ces détails, mais nous avons relevé les dispositions non seules que les principales dispositions ne sont que la répétition des lois et règlements en vigueur. Contentons-nous seulement de relever trois points qui méritent une mention particulière. Cette année, pour le tirage au sort, il y aura une nouvelle catégorie de dispensés universitaires. Ce sont les boursiers de licence près les Facultés des lettres et des sciences. Aux termes du décret du 31 janvier 1879, ces boursiers ne sont pas dispensés, mais ils ont droit à une exemption auxiliaire dans les lycées et collèges, à l'engagement décennal qui les exemptent du service militaire. En second lieu, le ministre recommande spécialement d'indiquer d'une manière exacte le degré d'instruction de chaque conscrit et de mentionner les diplômes dont il peut être titulaire. Enfin, une dernière prescription à signaler concerne les cultes. Jusqu'à présent, le conscrit qui appartenait à une religion autre que la nôtre, n'était inscrit sur la liste que dans la commune où il était né, sans que le maire de celle-ci ne mentionne dans ses listes électorales les noms des conscrits de cette religion. A partir de ce jour à la Mairie de Roubaix (Bureau du Secrétaire).

Les listes de conscrits seront communiquées à tout requérant de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir. (Les dimanches 18, 25 janvier et 1er février, le bureau restera ouvert de 9 heures à midi.)

Les demandes en inscription ou radiation devront être formulées dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 15 janvier 1880.

Le Maire, CH. DAUDET.

AVIS IMPORTANT

Le Maire de la ville de Roubaix, A l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'en vue d'atténuer les inconvénients résultant de la nomination de M. Gambetta se manifeste le plus. S'entretenant avec un général, son ancien compagnon d'armes, qu'il vient de frapper, le ministre de la guerre lui aura dit: « J'ai tout fait pour l'épargner, je n'ai pas pu... »

Le résultat des renseignements fournis par la Compagnie du chemin de fer du Nord, que le mouvement journalier des wagons de houille est toujours supérieur au nombre de wagons déchargés. Il y a actuellement en garage, sur divers points de la ligne, un grand nombre de wagons qui ne peuvent arriver à la Gare de Roubaix. Cet encombrement est des plus préjudiciables aux intérêts du Commerce et de l'approvisionnement général.

Le Maire de la ville de Roubaix insiste de toutes ses forces auprès des réceptionnaires pour qu'ils fassent enlever, le plus rapidement possible, les marchandises qui sont en gare à leur adresse. Il les prévient que, si ce n'est dans un délai de dix jours, il avis, il se trouvera dans l'impossibilité d'agir efficacement auprès de la Compagnie du Nord pour obtenir le rétablissement de ce bref délai des expéditions de marchandises par cette voie, et dans toutes les circonstances où le commerce aurait à adresser des réclamations par son intermédiaire à la Compagnie.

Roubaix, le 14 janvier 1880.

Le Maire, CH. DAUDET.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

L'élection complémentaire a eu lieu, lundi dernier. Il s'agissait de nommer un juge-suppléant; le candidat était M. P. FILO-VAN OOST.

112 suffrages sur 117 votants ont été donnés au candidat, M. P. Filo-Van Oost a donc été élu juge-suppléant.

M. René Lelong, teneur de livres de la Banque de France à Roubaix-Tourcoing a été nommé chef de comptabilité de la succursale du Havre.

M. Collonier teneur de livres à Chartres, a été nommé teneur de livres à Roubaix.

Sur la proposition de M. l'inspecteur primaire, M. le Préfet du Nord vient d'accorder une somme de 50 francs, à titre d'encouragement, à M. Leblanc, instituteur-adjoint à Watrelos, pour le zèle dont il a fait preuve jusqu'ici dans l'enseignement de la gymnastique.

Les prévisions que nous émettions hier, sur la fin prochaine de la grève, tendent à se réaliser: cinquante grévistes ont repris le travail à cette adresse.

16 juillet 1879, doivent suivre, tous les ans, la rentrée des Chambres, auront lieu cette année le dimanche 18 de ce mois.

« On chanta ce jour-là dans toutes les églises les chapelles du diocèse, avant la messe paroissiale ou la messe de communauté, le *Yeni Creator*.

« Dans la soirée du même jour, à l'heure qu'on jugea la plus convenable, il sera célébré le salut annuel du Très-Saint Sacrement. On y chanta, outre les prières ordinaires, les Litanies de la Très-Sainte Vierge et le psaume 124. « *qui confidunt in Domino*, avec l'oraison *Pro Concordia: Deus largitor pacis*.

A notre église métropolitaine et dans toutes les villes où les autorités civiles et militaires en feront la demande, il sera célébré, à midi, une messe pendant laquelle on chanta les Litanies et le Psaume indiqués pour le salut du soir.

« La quête pour l'église nationale du Sacré-Cœur, à Paris, se fera comme les années précédentes, dans toutes les églises.

« Vos bons paroissiens, Messieurs le Curé, Messieurs les vicaires, ont fait les années précédentes, assister à ces prières publiques auxquelles vous allez les appeler. La demande qui nous est faite par le pouvoir suprême de l'Etat, nous sommes convaincus de leur acceptation et de leur foi nationale auquel tous se feront un devoir de s'associer.

« La présente Lettre sera lue au prône le dimanche qui en suivra la réception. Elle sera lue dans toutes les églises paroissiales de mon affectueux dévouement, l'assurance de mon affectueux dévouement.

« J.-F. CARDINAL REGNIER, Archevêque de Cambrai. »

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Coullon, ancien habitant de Condé, le 10 janvier 1880, à la Madeleine-Les-Lille à l'âge de 68 ans.

Nous avons raconté, l'été dernier, qu'un habitant de Croix-Martin, receveur-buraliste et lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers, avait eu un accès de somnambulisme, fait une chute très-grave qui mettait ses jours en danger. Après plusieurs mois d'horribles souffrances, et en dépit des soins empreints dont il avait été entouré, la guérison ne put être obtenue. M. Martinache est mort, il y a quelques jours.

Dans le nombre cortège qui a accompagné le défunt à sa dernière demeure, on comptait, outre les membres de la municipalité de Croix, des députés des bataillons et compagnies de Sapeurs-Pompiers de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Cysoing, etc. Les pompiers attachés spécialement à la maison de M. Isaac Holden et fils et plusieurs membres de la Société des Sauveteurs du Nord.

Un cimetière, M. Roger, capitaine des sapeurs-pompiers de Croix, a prononcé un discours très-émouvant dans lequel il a fait pas de reproduire en entier. Nous devons nous borner à en publier le résumé:

M. Martinache naquit à Linselles, le 10 janvier 1812. Ses inclinations le portèrent à entrer dans la carrière des armées à dix-huit ans, il était incorporé au 48^e de ligne, remplaçant son frère aîné que le sort avait désigné. Quelques années plus tard, la guerre de 1830 éclata; le régiment dont faisait partie Martinache y prit une part glorieuse et lui-même, après le siège de Bomarsund où il avait été atteint d'un éclat d'obus à la tête, fut, en récompense de sa brillante conduite, élevé au grade de sous-officier et décoré de la médaille de S. M. la Reine d'Angleterre.

Son premier congé terminé, Martinache se retira dans sa famille, qui habitait alors à Valenciennes, et s'y fit un court séjour.

Le 30 juillet 1841, il fut nommé lieutenant au 3^e régiment de sapeurs-pompiers d'Afrique et fut décoré de la médaille militaire, le 14 août 1860.

Quand la guerre de 1870 éclata, Martinache était au 3^e régiment d'infanterie de ligne de service en Algérie. Il fut nommé adjudant aux batailles de Beaumont et de Montélimar le 1^{er} septembre, sauva le drapeau de son régiment. A Bazeilles, après avoir reçu un coup de feu à la jambe gauche, cet intrépide soldat ne continua pas moins à se battre jusqu'à un moment où il fut mis hors de combat par un coup de baïonnette au bras droit.

Fait prisonnier, Martinache parvint à s'échapper de ses chaînes, se payant et, sous ce déguisement, regagna l'armée de la Loire. Quelque temps plus tard, il était promu officier.

M. Martinache passa ses deux dernières années de service en Algérie, où il fut nommé adjudant le 1^{er} septembre. C'est à Valenciennes, le 7 septembre 1877, un décret présidentiel le nomma lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Valenciennes.

Mais il était écrit que le soldat retiré ne jouirait pas longtemps du repos qu'il avait si bien mérité. Il mourut, comme nous l'avons dit plus haut, il y a quelques jours, dans une dévotion profonde. Sa femme et sa fille et regretté de tous ceux qui l'avaient connu.

Un train de vie de gens aisés. Ils avaient été, à différentes reprises, l'objet d'une active surveillance, mais toujours le hasard les avait favorisés, et jamais les charges publiques qui semblaient peser sur eux n'avaient pu être rendues évidentes. Avant-hier, cependant, M. Bally, commissaire de police, résolut de faire une nouvelle perquisition chez Derosse et Olyn.

Au moment où, accompagné de deux gardes-champêtres, il entra dans la maison, Olyn était occupé à élever un poulailler dans la cour. « Vous avez donc des volailles ici ? » lui demanda l'un des gardes-champêtres. « Pas encore », répondit Olyn, mais nous allons en acheter. » Il achevait à peine sa phrase qu'un coqricot sonore, parti de l'étable, vint s'inscrire en faux contre l'assurance du Belge. Le garde monta aussitôt au grenier et fut alors témoin d'un spectacle bien fait pour réjouir le cœur d'un fonctionnaire chargé de faire respecter la propriété d'autrui. Au milieu d'une quinzaîne de lapins, gravement occupés à manger des feuilles de chou, qui n'avaient pas dû coûter bien cher à leur propriétaire, se pressaient plusieurs coqs et quinze poules, paraissant très-heureux du sort qui leur était fait.

Le dénouement de cette histoire est facile à prévoir. Derosse, Olyn, et Virginie Jœn ont été arrêtés sur le champ et les habitants de Watrelos invités à venir reprendre ce qui leur avait été volé. Les coupables sont en ce moment à la prison de la gendarmerie de Roubaix, en attendant leur transfert à la maison d'arrêt de Lille.

Des médailles d'honneur pour actes de dévouement, ont été décernées aux personnes ci-après:

M. O. Delaune, Dubar, adjudant au bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Lille; 1861-1877; belle conduite dans un grand nombre de sinistres. Déjà titulaire des médailles en argent de 2^e et de 3^e classe.

M. A. tre classe. — Vanacker, entrepreneur à Watrelos; novembre 1878 et août 1879; fait preuve de dévouement dans deux circonstances périlleuses. Déjà titulaire de la médaille d'argent de 2^e classe.

M. A. 2^e classe. — Schricke, tonnelier à Steene; Armbents-Cappel, 12 février 1878 et 5 octobre 1879; a sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer.

M. A. 2^e classe. — Olivier, batelier, demeurant à Lille; 9 janvier 1878; s'est jeté tout habillé dans le canal de la Deûle, pour en retirer deux enfants.

M. A. 2^e classe. — Michiels, fabricant d'orgue à Lille; 6 juillet 1879; s'est dévoué dans un incendie pour fermer un compteur à gaz, et a été grièvement blessé.

Le 8 de ce mois, un vieux prêtre âgé de soixante-dix ans passant rue Solferino, à Lille, fut insulté par quatre vauvriers qui le traitèrent de canaille, etc. Tout naturellement il continua son chemin et rencontra un agent à qui il raconta ce qui venait de lui arriver, ajoutant qu'il reconnaîtrait un de ces insulteurs qui l'agent ne tarda pas à arrêter. Les autres ont pris la fuite.

Cet individu, nommé J. Allich, a été condamné ce matin à un mois de prison.

Un journaliste occupé à l'usine à gaz de Tourcoing, a été arrêté, hier, à 10 heures du soir en flagrant délit de vol de coke. Soupçonné de faire un trafic illicite, il a été espionné, et pris par le contre-maître, non pas la main dans le sac, mais le sac sur le dos.

A quelque distance de Neuville-en-Ferrain un donateur posté sur un sentier venant de la frontière, a été arrêté par l'arrondissement de Denais Valenciennes, lequel passait porteur d'un sac de déchets de laine dont il ne put déclarer la provenance.

Ce sac contenait 14 kilogrammes de déchets de laine. Les vêtements les vêtements massés à côté, dans Neuville. Une enquête a lieu.

Expulsés:

Massacra Natal 28 ans cuisinier né à Catorario (Italie). — Spillers Ferdinand 40 ans journalier né en Belgique. — Baryray Frédéric 30 ans, peintre sujet belge. — Vanhuyssem Jean 43 ans, marchand né à Herlinghen. — Heuter Alexandre 28 ans, garçon brasseur né à Serving. — Claës Constantin 32 ans, entrepreneur né à Welleren. — Delbourg Jeanne femme Pat, 40 ans ménagère, née à Gand. — Frédéric Alph. 29 ans, fraudeur, né à Courcelles (Belgique).

Le capitaine Boyton, bien connu dans notre arrondissement vient d'être victime d'un accident à New-York. Dans une de ses dernières excursions nautiques, il a été atterré par la roue d'un steamer qui lui a brisé trois côtes.

L'identité du noyé retiré lundi du canal de dérivation de la Baese-Deûle à Lille, que le prince de Wagram a précédé. C'est un nommé François Basset, âgé de 53 ans, domestique de ferme chez M. Meurisse, à La Madeleine-Les-Lille.

Sa mort paraît être le résultat d'un accident.

COUTCHES. — Deux meules de grains appartenant à deux hommes Deuzeennes frères, cultivateurs, ont été la proie des flammes. Les pertes s'élevaient à 3,089 fr. — Il y a assurance.

VALENCIENNES. — On nous écrit de cette ville: Sur la route de Denain à Anzin, l'endroit dit le Petit bon Dieu, une attaque nocturne a eu lieu.

M. Dumon, directeur qui demeure à Anzin, avait envoyé sa voiture à la gare de Denain pour prendre un ami au train de 9 h. 45. Au point é-dessus indiqué, trois individus se précipitèrent vers la voiture et voyant qu'il n'y avait personne dedans, s'en prirent au cocher, qui ne perdit pas la tête. Il foudra vigoureusement ses chevaux, en n'épargnant pas simultanément les coups aux agresseurs, pour leur faire lâcher prise. Il y réussit, mais non sans avoir reçu quelques coups assez rudes.

Il n'a reconnu aucun des individus, mais la gendarmerie est en campagne et presque sur la piste, car une des roues a passé sur l'un des bandes.

« Le cocher a été félicité pour son sang-froid. »

DUNKERQUE. — La chambre de commerce de cette ville nous prie d'annoncer qu'à partir du 15 janvier 1880, la bourse de commerce de Dunkerque sera ouverte tous les jours non fériés, de 11 h. 1/2 à midi et demi.

On vient de trouver dans le bassin de la Samaritaine, le cadavre de la veuve Perrot, âgée de cinquante ans. Bien que les renseignements soient encore incomplets, on peut cependant dire que toute idée de crime doit être écartée. Il y a tout lieu de croire à un suicide.

DOUAI. — Lundi, un duel au pistolet a eu lieu sur le polygone de Douai, entre le capitaine d'artillerie, M. L., et le vétérinaire du même régiment, M. G.

Cedernier, qui était paré, l'offense, attendu que le capitaine L., s'était porté à son égard à des voies de fait, a reçu une balle qui lui a déchiré sa tunique, sa chemise et son gilet de flanelle.

WERWICQ. — On écrit de cette ville à la *Traite France*: L'ouverture de la ligue de Tourcoing semblerait devoir procurer à notre région, si déshéritée au point de vue des chemins de fer, un

train de vie de gens aisés. Ils avaient été, à différentes reprises, l'objet d'une active surveillance, mais toujours le hasard les avait favorisés, et jamais les charges publiques qui semblaient peser sur eux n'avaient pu être rendues évidentes. Avant-hier, cependant, M. Bally, commissaire de police, résolut de faire une nouvelle perquisition chez Derosse et Olyn.

Au moment où, accompagné de deux gardes-champêtres, il entra dans la maison, Olyn était occupé à élever un poulailler dans la cour. « Vous avez donc des volailles ici ? » lui demanda l'un des gardes-champêtres. « Pas encore », répondit Olyn, mais nous allons en acheter. » Il achevait à peine sa phrase qu'un coqricot sonore, parti de l'étable, vint s'inscrire en faux contre l'assurance du Belge. Le garde monta aussitôt au grenier et fut alors témoin d'un spectacle bien fait pour réjouir le cœur d'un fonctionnaire chargé de faire respecter la propriété d'autrui. Au milieu d'une quinzaîne de lapins, gravement occupés à manger des feuilles de chou, qui n'avaient pas dû coûter bien cher à leur propriétaire, se pressaient plusieurs coqs et quinze poules, paraissant très-heureux du sort qui leur était fait.

Le dénouement de cette histoire est facile à prévoir. Derosse, Olyn, et Virginie Jœn ont été arrêtés sur le champ et les habitants de Watrelos invités à venir reprendre ce qui leur avait été volé. Les coupables sont en ce moment à la prison de la gendarmerie de Roubaix, en attendant leur transfert à la maison d'arrêt de Lille.

Des médailles d'honneur pour actes de dévouement, ont été décernées aux personnes ci-après:

M. O. Delaune, Dubar, adjudant au bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Lille; 1861-1877; belle conduite dans un grand nombre de sinistres. Déjà titulaire des médailles en argent de 2^e et de 3^e classe.

M. A. tre classe. — Vanacker, entrepreneur à Watrelos; novembre 1878 et août 1879; fait preuve de dévouement dans deux circonstances périlleuses. Déjà titulaire de la médaille d'argent de 2^e classe.

M. A. 2^e classe. — Schricke, tonnelier à Steene; Armbents-Cappel, 12 février 1878 et 5 octobre 1879; a sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer.

M. A. 2^e classe. — Olivier, batelier, demeurant à Lille; 9 janvier 1878; s'est jeté tout habillé dans le canal de la Deûle, pour en retirer deux enfants.

M. A. 2^e classe. — Michiels, fabricant d'orgue à Lille; 6 juillet 1879; s'est dévoué dans un incendie pour fermer un compteur à gaz, et a été grièvement blessé.

Le 8 de ce mois, un vieux prêtre âgé de soixante-dix ans passant rue Solferino, à Lille, fut insulté par quatre vauvriers qui le traitèrent de canaille, etc. Tout naturellement il continua son chemin et rencontra un agent à qui il raconta ce qui venait de lui arriver, ajoutant qu'il reconnaîtrait un de ces insulteurs qui l'agent ne tarda pas à arrêter. Les autres ont pris la fuite.

n'ont pu être... Nous avons raconté, l'été dernier, qu'un habitant de Croix-Martin, receveur-buraliste et lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers, avait eu un accès de somnambulisme, fait une chute très-grave qui mettait ses jours en danger. Après plusieurs mois d'horribles souffrances, et en dépit des soins empreints dont il avait été entouré, la guérison ne put être obtenue.

M. Martinache est mort, il y a quelques jours. Dans le nombre cortège qui a accompagné le défunt à sa dernière demeure, on comptait, outre les membres de la municipalité de Croix, des députés des bataillons et compagnies de Sapeurs-Pompiers de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Cysoing, etc. Les pompiers attachés spécialement à la maison de M. Isaac Holden et fils et plusieurs membres de la Société des Sauveteurs du Nord.

Un cimetière, M. Roger, capitaine des sapeurs-pompiers de Croix, a prononcé un discours très-émouvant dans lequel il a fait pas de reproduire en entier. Nous devons nous borner à en publier le résumé:

M. Martinache naquit à Linselles, le 10 janvier 1812. Ses inclinations le portèrent à entrer dans la carrière des armées à dix-huit ans, il était incorporé au 48^e de ligne, remplaçant son frère aîné que le sort avait désigné. Quelques années plus tard, la guerre de 1830 éclata; le régiment dont faisait partie Martinache y prit une part glorieuse et lui-même, après le siège de Bomarsund où il avait été atteint d'un éclat d'obus à la tête, fut, en récompense de sa brillante conduite, élevé au grade de sous-officier et décoré de la médaille de S. M. la Reine d'Angleterre.

Son premier congé terminé, Martinache se retira dans sa famille, qui habitait alors à Valenciennes, et s'y fit un court séjour.

Le 30 juillet 1841, il fut nommé lieutenant au 3^e régiment de sapeurs-pompiers d'Afrique et fut décoré de la médaille militaire, le 14 août